



JOURNAL FOOT

FOOT N°621 DU 25 JUILLET 2024

REUNIONS DE RENTRÉE

Exceptionnellement, en raison des prochaines élections du Conseil de Ligue, de la LFA, et de la FFF, les réunions de rentrée des clubs seront cette saison, conjointes aux réunions du foot des enfants :

Mardi 27 août à 19h au collège Paul Langevin (24 rue des Voiron 74100 Ville la Grand)

Lundi 9 septembre à 19h au siège du Crédit Agricole (Parc des Glaisins – 4 avenue du Pré Félin 74000 Annecy)

C'est à vous de définir en fonction de votre secteur et de vos disponibilités la réunion qui vous convient le mieux. La présence d'un membre de votre club est obligatoire.

RAPPEL : FERMETURE DU DISTRICT

Le District fermera ses portes du vendredi 26 juillet au vendredi 9 août inclus.

Merci de votre compréhension.

Bel été à toutes et à tous !

SOMMAIRE

SECRETARIAT P.03

TECHNIQUE P.04

COMPETITIONS P.06

SECRETARIAT GENERAL

COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 10 JUILLET 2024

Présents : - D Allard - B Bard - JM Baulmont - P Bernard - I Blanchet-Voyet - M Caruso - B Cheneval - P Chevrier - E Dupré - P Gallay - M Lesueur - G Moscato - D Mouchet - A Parent - C Perrissin – M Poirrier - JD Roux – A Sekulich-Garcia - F Sussey

Excusés : P Boisson - J Gardet - L Lutz - D Marel - Dr C Mercier-Guyon - A Rosset

Assiste : L Adjiman

- **ACCUEIL**

- Léo Adjiman - membre coopté (avec voix consultative) par le Comité Directeur en raison de son expérience et de son engagement au sein de la commission Foot diversifié et futsal
- Présentation des nouveaux membres
- Constitution du nouveau bureau : Alexandra Garcia remplace Claude Grange en qualité de vice-présidente en charge de la Commission « féminisation »

- **COMPETITIONS**

- Constitution des poules seniors masculins de D1 à D4 :
La commission sportive en charge des compétitions, après avoir recueilli et tenu compte dans la mesure du possible des desideratas des clubs ainsi que des temps de trajet des déplacements, présente le projet de constitution des poules pour la saison prochaine.
- Pour les poules seniors D5 le délai d'inscription est repoussé au 30 août pour une reprise de championnat les 21-22 septembre.
- Tableau des montées et descentes pour la saison prochaine des poules de D1 à D5 :
- Présentation de la constitution des poules « féminines » et « jeunes » des niveaux supérieurs.
- Après discussion et ajustement, ces dispositions sont validées à l'unanimité.
- Le comité de direction donne délégation au bureau afin d'apporter les éventuelles modifications avant le 17 juillet au soir, en particulier suivant les décisions des procédures en cours.

- **REVISION DES COMMISSIONS :**

Les Présidents de Commission transmettront au secrétariat leur organisation pour parution sur le memento 2014-2025.

Dans un souci de rationalité et de rapidité de traitement des dossiers, une réorganisation des procédures de traitement s'avère nécessaire et certaines tâches précédemment assurées par des membres non élus seront confiées au secrétariat.

- **TARIFS 2024-2025 :**

Quelques ajustements.

Création d'une amende pour non-port des brassards « Entraîneurs » et/ou « Dirigeants » et/ou « délégué »

- **INFORMATIONS**

- Point sur les renouvellements des licences à ce jour
- Réunions de rentrée : elles seront cette année conjointes aux réunions du foot des enfants, soit :
 - **Le 27 Aout 2024 à 19h à l'auditorium du collège Paul Langevin à Ville la Grand**
 - **Le 09 septembre 2024 à 19h à l'amphithéâtre du Crédit Agricole des Savoie à Annecy le Vieux**
- Assemblée Générale du district :
 - L'Assemblée Générale financière du district est programmée le - à l'auditorium du collège Paul Langevin de Ville la Grand
 - Le comité de direction prend note des candidatures des clubs à l'organisation des prochaines AG du district
- Candidates arbitres féminines
 - Subvention de 50% sur droit d'inscription (si réussite à l'examen)
 - Frais de tutorat et de restauration à la charge des clubs
- Médailles Jeunesse et Sport
 - En raison des élections législatives la remise des médailles en préfecture est reportée à l'automne
 - A noter que les personnes qui ont déjà reçu leur médaille doivent se rendre en Préfecture munies de leur médaille

- **COMMISSIONS**

- CDA

- Rétablissement de la péréquation pour les frais d'arbitrage des clubs de D1.
--> Frédéric Sussey a la charge de cette gestion.
- Ce dispositif sera rajouté aux règlements (--> Philippe Chevrier)

Après réalisation d'une simulation sur la dernière saison pour confirmer l'intérêt de remettre en place ce dispositif.

- COUPES : rappel de la suppression des Coupes « second niveau » pour les U15 et U17 : désormais une seule équipe par club pourra être engagée en coupe U15 et une seule équipe en coupe U17.

- **MEMENTO 2024-2025 : Modifications**

- Ajout de la liste des objets interdits sur les stades.
- Ajout du rôle et mission des délégués de club et de l'organisation des rencontres
- Protocole : confirmer l'avant match
- Conditions d'utilisation des vidéos
- Discipline : publier les points spécifiques
- Rappel article 1 des règlements généraux FFF
- Formation des éducateurs : nouveaux diplômés et rappel de l'obligation de satisfaire à l'équivalence avec les nouveaux diplômés
- Statut de l'arbitrage : synthèse des obligations et des critères incontournables à respecter....

ATTENTION : obligation faite aux arbitres de transmettre le certificat médical aux 2 entités : Ligue et District quelle que soit la catégorie de l'arbitre.

- **DIVERS**

- Cartes « ayant droit » : listing à mettre à jour pour transmission à la Ligue.
- Acquisition d'un téléphone portable avec numéro unique pour les permanents du week-end.

Remerciements du Président Denis ALLARD qui clôture la séance.

CORRESPONDANCE

F.F.F. :

Panne mondiale Microsoft

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission Compétitions :

ESCO – FC Cranves Sales – Foron FC – Aix FC – US Argonay – AS Faverges Portugais – Pays de Gex FC – Cluses FC – ES Lanfonnet – FC Cruseilles – Foron FC

Commission de l'Arbitrage :

Pucet – Jung – Bauman – Andre – Zirek – Mermillod – Zidani – Iallaten – Bendia – Bicer – Nefzi – Dedami – Venel – Leroy – Richard – Karazeybek – L'Herondelle – Rosello -

COMMISSION TECHNIQUE

CONTACTS

Grégory Morel (CTD PPF) : gmorel@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Conseiller Technique Départemental Projet de Performance Fédéral

=> *Formation – Parcours de Performance Fédéral*

Sandrine Janssoone (CTD DAP) : sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Conseillère Technique Départementale Développement et Animation des Pratiques

=> *Foot des Enfants – Festival u13 - Foot à l'Ecole – Nouvelles Pratiques – Projet Club (Label et PEF) –*

Foot Handicap

Karim Manser (ETD) : kmanser@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Educateur Technique Départemental

=> *Parcours de Performance Fédéral masculin – Football scolaire 2nd degré et Universitaire*

David Lopez (ETD) : dlopez@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Educateur Technique Départemental

=> *Football Féminin (u7 à u13 / Parcours Performance Fédéral) – Futsal Jeunes (Critérium)*

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

REPRISE DES PLATEAUX

U7 : samedi 21 septembre

U9 : samedi 14 septembre

U11 : samedi 14 septembre

Critérium féminin à 8 : samedi 14 septembre

Plateau féminin à 4 et à 5 : samedi 21 septembre

8 plateaux féminins (pratique à 4 et à 5) et 14 plateaux critérium féminins (pratique à 8) seront proposés dans la saison (*cf calendrier général à venir*). Lorsque les plateaux féminins (pratique à 4 et à 5) auront lieu sur les mêmes dates que les plateaux mixtes, les équipes féminines seront automatiquement supprimées des calendriers.

MODIFICATIONS PROCEDURES ENGAGEMENTS U11 – U9 ET U7

Date limite pour les engagements => **15 août**

Une nouvelle procédure est mise en ligne.

Depuis **Footclub**, aller dans la rubrique « **Epreuves Animation et Loisir** » puis cliquer sur « **Foot Animation Loisir** » (FAL) . Vous pourrez dès lors engager vos équipes.

Quelques précisions :

- Pour les équipes **exclusivement féminines**, veuillez bien le préciser dans la rubrique « GENRE/FEMININE »

- Pour les souhaits, il est inutile de préciser les dates auxquelles vos terrains sont disponibles car nous gérons nous-mêmes les lieux des plateaux (ne cliquez au besoin que sur « indisponible » en justifiant votre choix dans la case « précisions éventuelles »)

Il est important de bien **déclarer le (la) responsable de chacune des catégories dans Footclub** afin qu'il (elle) apparaisse automatiquement au moment des engagements

En cas de difficultés, une fois sur la plateforme du FAL, vous pourrez accéder à une « Foire Aux Questions » en cliquant sur le « ? »

Pour le moment, **seuls les calendriers u11 seront disponibles sur le site du District en rubrique « EPREUVES » et**



« FOOTBALL ANIMATION ET LOISIR »

Pour les u7, u9 et Festival u13, les calendriers paraîtront comme habituellement



Nous sommes en phase de test et nous vous remercions pour votre compréhension si des difficultés venaient à apparaître.

Pour toutes questions **après avoir consulté la FAQ sur le logiciel**, veuillez contacter Sandrine Janssoone

REUNION DE RENTREE

Les réunions de Rentrée du **Foot des Enfants et u13** auront lieu aux dates suivantes :

- Mardi 27 août à 19h au collège Paul Langevin (24 rue des Voiron 74100 Ville la Grand)
- Lundi 9 septembre à 19h au siège du Crédit Agricole (Parc des Glaisins – 4 avenue du Pré Félin 74000 Annecy)

La présence des clubs est obligatoire sur l'une des réunions (toute absence sera amendée selon le règlement). La venue à minima du responsable de l'Ecole de Foot et du responsable u13 est fortement souhaitée.

Merci de bien vouloir vous inscrire via ce lien <https://forms.office.com/e/PCbM39ZxUK>

En cas de besoin, veuillez contacter Sandrine Janssoone par mail

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – LABELLISATION

Les clubs souhaitant s'engager dans le **Label Jeunes** et/ou **Label Jeunes Féminines** et/ou **Label Jeunes Futsal** devront déposer leur candidature par mail à Sandrine Janssoone pour le **8 septembre 2024**.

Clubs arrivant en fin de Label en juin 2025 :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

Annecy le Vieux – Annemasse Ambilly Gaillard – Ayse – Bons en Chablais – Chéran – Cranves Sales – Douvaine-Loisin – Epagny-Metz Tassy – Fillinges – Lac Bleu – Pringy – Semine – U. Salèves Foot - Ville la Grand.

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :

Chéran – Morzine

Clubs souhaitant renouveler ou s'engager pour la saison 2024-2025 :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

Chéran – Foron -Ville la Grand

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :

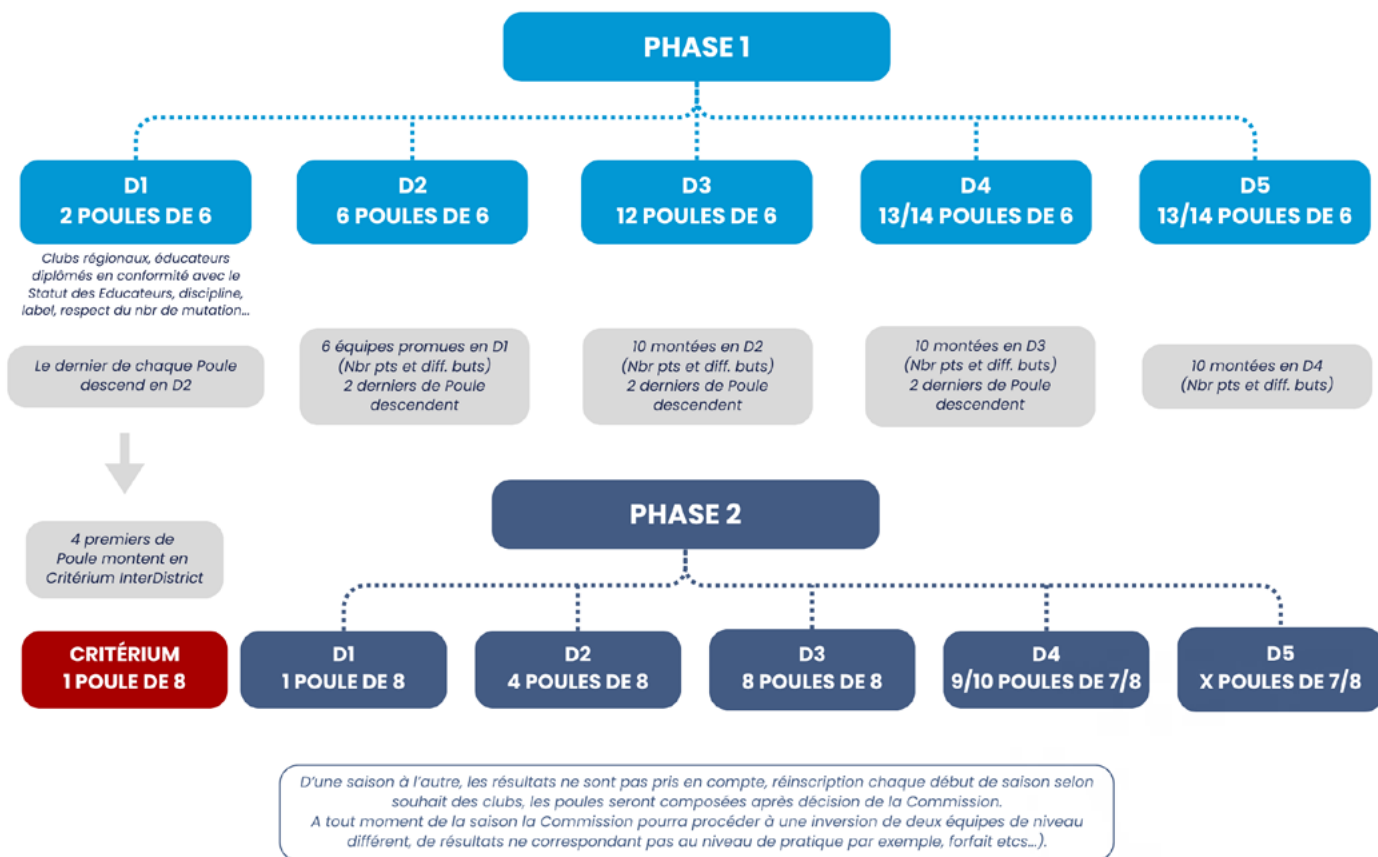
Chéran - Morzine

COMMISSION COMPÉTITIONS



FOOT N°921 DU 25 JUILLET 2024

CHAMPIONNAT U13



COMPOSITION DES POULES

Equipes inscrites en Séniors D5 à ce jour :

- AMANCY CORNIER ES 3
- ANTHY MARGENCEL 2
- ARAVIS 2
- ARENTHON SCIENTRIER 1
- BALME SILL 3
- CARROZ ARACH 1
- CHALLEX 2
- CHAMPANGES 2
- CHERAN 2
- CRAN OL 2
- EPAGNY MT 2
- EPAGNY MT 3
- ESCO 3
- EVIAN 2
- EVIRE 2
- FOOT SUD74 2
- FRANGY 2
- GAVOT 2
- HOUCHES 2
- LAC BLEU 3
- LANFONNET 2
- MAGLAND 1
- MARIGNIER 3
- MARIN 2
- MARNAZ 1
- MEYTHET 2
- MONT SAXONNEX 1
- PARMELAN VILLA 2
- PERS JUSSY 2
- PORT FAVERGES 2
- SALEVE FC 1
- SALEVE FOOT 2
- SEMINE 2
- SEMNOZ 4
- SILLINGY 3
- ST CERGUES 1
- ST CERGUES 2
- SUD GESSIEN 3
- VACHER, ABOND 2
- VEIGY CS 2
- VILLY LE PELLOUX 2
- VIUZ 1
- VOUGY 2
- VUACHE 2



U20 D1 POULE A	U20 D1 POULE B	U20 D1 POULE C	U20 D1 POULE D
GFA RV 1 CRANVES SALES 1 ST JEOIRE TOUR 1 SEYNOD 1	THYEZ ES 1 AMPHION 1 POISY 1 MARIGNIER 1	LAC BLEU 1 LANFONNET 1 FILLINGES 1 VILLE LA GR 1	AS THONON 1 CLUSES FC 2 SEMNOZ V 1 CERNEX 1
U20 D2 POULE A	U20 D2 POULE B	U20 D2 POULE C	U20 D2 POULE D
CHERAN 1 EXEMPT ARAVIS 1 FAVERGES PORT 1	AMANCY CORN 1 BONNEVILLE 1 GAVOT 1 BAS CHABLAIS 1	ARENTH PJ SCIENTR 1 MARIGNIER 2 EXEMPT ST JEOIRE T 2	PAYS GEX 1 CERNEX 2 FC VUACHE 1 DOUVAIN LEM 1
U20 D2 POULE E	U20 D2 POULE F		
EVIRES 1 THONES 1 FILIERE 1 EPAGNY MT1	ARGONAY 1 PARMELLAN VILLAZ 1 FOOT SUD 74 1 EXEMPT		
U17 D1 POULE A	U17 D1 POULE B	U17 D1 POULE C	U17 D1 POULE D
GFA 1 ANNECY VIEUX 2 CLUSES FC 1 BONS 1	MARIGNIER 1 CRANVES SALES 1 AMPHION 1 SEMNOZ 1	CLUSES SCIONZIER 2 LAC BLEU 1 AS THONON 1 PAYS GEX 1	VILLE LA GR 1 FOOT SUD 74 1 MONT BLANC 2 PRINGY 1
U17 D2 POULE A	U17 D2 POULE B	U17 D2 POULE C	U17 D2 POULE D
CHERAN 1 CHAVANOD 1 GC USSES 1 POISY 1	AMANCY CORN 1 ST JEOIRE TOUR 1 MARIGNIER 2 COMBLOUX MEGEVE 1	CRUSEILES 1 ESCO 1 SALEVE FOOT 1 VUACHE FC 1	ARENTH PERS JU SCIENT 1 HT GIFFRE 1 THYEZ 1 VILLE LA GR 2
U17 D2 POULE E	U17 D2 POULE F	U17 D2 POULE G	U17 D2 POULE H
ARGONAY 1 PRINGY 2 PARMELLAN VILL 1 LANFONNET 1	GENEVOIS 1 DOUVAIN LEM 1 TEGG 2 US AAG 1	EVIAN 1 GAVOT 1 US AAG 2 BONNEVILLE 1	GFA 3 SEYNOD 1 SILLINGY 1 THONES 1
U17 D3 POULE A	U17 D3 POULE B	U17 D3 POULE C	U17 D3 POULE D
AMPHION 2 BONS 2 MARIN 1 MORZINE 1	AYZE 1 ST JEOIRE TOUR 2 MARNAZ 1 EXEMPT	CHALLEX 1 SALEVE FOOT 2 PAYS DE GEX 2 JS REIGNIER 1	GCS2S 1 CHAVANOD 2 BALME SILL 1 POISY 2
U17 D3 POULE E	U17 D3 POULE F	U17 D3 POULE G	U17 D3 POULE H
AJ ANTHY MARGENC 1 FORON 1 AALP 1 BAS CHABLAIS 1	FC VUACHE 2 CRUSEILLES 2 DIVONNE 1 VALLEIRY 1	GC2S 2 EPAGNY MT 1 PRINGY 3 SILLINGY 2	ARAVIS 1 LANFONNET 2 FILIERE 1 CRAN OL 1
U17 D3 POULE I	U17 D3 POULE J		
EVIRES 1 ST PIERRE 1 VETRAZ 1 EVIAN 2	JS REIGNIER 1 MONT BLANC 2 THYEZ 2 CRANVES SALES 2		
U15 D1 POULE A	U15 D1 POULE B	U15 D1 POULE C	U15 D1 POULE D
LAC BLEU 1 AMANCY CORN 1 GJ MONT BLANC 1 CHAVANOD 1	PRINGY 1 GFA 2 CLUSES SCIONZ 3 SALEVE FOOT 1	TEGG 2 CRANVES SALES 1 PAYS GEX 2 SEMNOZ 1	ANNECY 3 COMBLOUX MEGEVE 1 BONS 1 MARIGNIER 1

U15 D2 POULE A	U15 D2 POULE B	U15 D2 POULE C	U15 D2 POULE D
AMPHION 1 BAS CHABLAIS 1 GAVOT 1 AALP 1	ANNECY VIEUX 2 ARGONAY 1 GC USSES 1 GFA 3	GENEVOIS 1 PRINGY 2 DIVONNE 1 ESCO 1	CLUSES FC 1 EVIAN 1 THYEZ 1 VILLE LA GR 1
U15 D2 POULE E	U15 D2 POULE F	U15 D2 POULE G	U15 D2 POULE H
CHAMONIX 1 REIGNIER 1 USAAG 2 DOUVAIN LEM 1	ST PIERRE 1 BONNEVILLE 1 AS THONON 1 VETRAZ 1	FOOT SUD 74 1 LANFONNET 1 POISY 1 FILIERE 1	SEYNOD 1 SILLINGY 1 LAC BLEU 2 VILLAZ 1
U15 D3 POULE A	U15 D3 POULE B	U15 D3 POULE C	U15 D3 POULE D
CHERAN 1 SEYNOD 2 MEYTHET 1 PRINGY 3	AMANCY CORN 2 AYZE 1 CLUSES FC 2 MARNAZ 1	ANNECY 4 GC2S 1 EPAGNY MT 1 BALME SILL 1	BONS 2 AALP 2 BAS CHABLAIS 2 AJAM 1
U15 D3 POULE E	U15 D3 POULE F	U15 D3 POULE G	U15 D3 POULE H
ARAVIS 1 LANFONNET 2 GFA 4 FILIERE 2	ARENTH PERSJU SC 1 VOIRONS 1 CRANVES SALES 2 ST JEOIRE TOUR 1	SALEVE FOOT 2 CRUSEILLES 1 PAYS GEX 3 ESCO 2	FORON 1 GJ MONT BLANC 2 HT GIFFRE 1 THYEZ 2
U15 D3 POULE I	U15 D3 POULE J	U15 D3 POULE K	U15 D3 POULE L
BREVN 1 MORZINE 1 TEGG 3 USAAG 3	CHALLEX 1 PAYS GEX 4 SUD GESSIEN 1 VALLEIRY 1	EVIRES 1 CRAN OL1 SEMNOZ 2 CHAVANOD 2	SCIEZ 1 FILLINGES 1 VILLE LA GR 2 SALEVE FC 1
U15 D4 POULE A	U15 D4 POULE B	U15 D4 POULE C	U15 D4 POULE D
CHERAN 2 THONES 1 CHAVANOD 3 FOOT SUD 74 2	AMANCY CORN 3 VOIRONS 2 GJ MONT BLANC 3 EX	AMPHION 2 TEGG 4 CHAMPANGES 2 EVIAN 2	CRUSEILLES 2 VUACHE 1 PREVESSINS 1 EX
U15 D4 POULE E	U15 D4 POULE F	U15 D4 POULE G	U15 D4 POULE H
GC2S 2 EPAGNY MT 2 GC USSES 2 POISY 2	ST JEOIRE 2 ST CERGUE 1 AALP 4 EXEMPT	ENT. CERNEX / VUACHE 2 DIVONNE 2 PAYS GEX 4 SAUVERNY 1	GAVOT 3 DOUVAIN L 3 BONS 3 VACHERE ABOND 1
U15 D4 POULE I	U15 D4 POULE J	U15 D4 POULE K	U15 D4 POULE L
AS MARIN 1 GAVOT 2 DOUVAIN 2 AALP 3	THONES 2 ARGONAY 2 SILLINGY 2 EX	VALLEIRY 2 CERNEX 2 SALEVE FOOT 3 TEGG 5	X X X X

FEMININE D1

AS THONON
CHERAN 1
GPT JS PERS JUSSY
MARIGNIER 1
DOUVAIN L 1
GFA RV 1
ANNECY VIEUX 2
EPAGNY MT 1
DRUMETTAZ MOUXY 1
ARGONAY

**FEMININE D2/D3
POULE A**

 AJAM ANTHY MARGENCEL 1
ST CERGUES 1
MARIGNIER 2
EX

**FEMININE D2/D3
POULE B**

 CHAVANOD 1
EX
LAC BLEU
FOOTSUD 74 1

**FEMININE D2/D3
POULE C**

 ESCO 1
CRUSEILLES 1
CERNEX 2
PAYS GEX 1

**FEMININE D2/D3
POULE D**

 ALLINGES 1
AYZE 1
VOUGY 1
FORON 1

**FEMININE D2/D3
POULE E**

 CHILLY 1
DINGY ST CL 1
ARAVIS 1
SILLINGY 1

**FEMININE D2/D3
POULE F**

 AIX LES B 1
EX
THONES 1
VILLAZ PARMELAN 1

SENIORS D1

 SALLANCHES 1
CLUSES SCIONZIER 2
ALLINGES 1
BALLAISON 1
GFA 3
FORON 2
US AAG 1
BONS EN CH 1
AYZE 1
CERNEX 1
DOUVAINE 1
CHAVANOD 1
ARGONAY 1
CS AMPHION PUBLIER 1

SENIORS D2 POULE A

 CRUSEILLES 1
PAYS DE GEX 1
VETRAZ 1
LAC BLEU 1
FAVERGES PORT 1
AMANCY CORN 1
CHILLY 2
BALME SILL 1
POISY 1
PRINGY 2
ST PIERRE 1
FILIERE 1

SENIORS D2 POULE B

 REIGNIER 1
MONT BLANC 1
BALLAISON 2
CRANVES SALES 1
FILLINGES 1
ST JEOIRE TOUR 1
LYAUD ARMOY 1
MARIGNIER 1
MORZINE 1
THYEZ 1
VALLEIRY 1
GENEVOIS 1

SENIORS D3 POULE A

 ESCO 1
SUD GESSIEN
FORON 3
GENEVOIS 2
LEMAN PRESQU IL 1
CHAMPANGES 1
SALEVE FOOT 1
SEMINE 1
PREVESSINS 1
THONON AS 1
VEIGY 1
VILLE LE GRAND 1

SENIORS D3 POULE B

 BONNEVILLE 1
HAUT GIFFRE 1
BONS 2
CLUSES FC 2
COMBLOUX MEGEV 1
ALLINGES 2
AMPHION 2
EVIREZ 1
PERS JUSSY 1
SALLANCHES 2
THYEZ 2
USAAG 2

SENIORS D3 POULE C

 THONES 1
CRUSEILLES 2
POISY 2
CHAVANOD 2
SILLINGY 2
CHERAN 1
CERNEX 2
FRANGY 1
LANFONNET 1
MEYTHET 1
SEMNOZ 2
BALME SILL 2

SENIORS D4 POULE A

 ANTHY MARGENCEL 1
GAVOT 1
LEMAN PRESQU 2
DOUVAINE 2
BONS 3
BALLAISON 3
BREVON 1
LYAUD ARMOY 2
MARIN 1
MORZINE 2
PERRIGNIER 1
VACHER ABOND,1

SENIORS D4 POULE B

 MONT BLANC 2
COMBLOUX MEGEV 2
SALLANCHES 3
VOUGY 1
CRANVES SALES 2
EVIAN 1
AYZE 2
HT GIFFRE 2
BONNE VALL VERT 1
ST JEOIRE TOUR 2
HOUCHES 1
MARIGNIER 2

SENIORS D4 POULE C

 DIVONNE 2
PAYS GEX 2
ESCO 2
SAUVERNY 1
CERNEX 3
CHALLEX 1
VUACHE 1
PREVESSINS 2
SUD GESSIEN 2
VALLEIRY 2
USAAG 3
VILLE LA GR 2

SENIORS D4 POULE D

 PARMELLAN VILLAZ 1
ANNECY VIEUX 3
BONNEVILLE 2
ARGONAY 2
FILLINGES 2
DINGY ST CLAIR 1
EPAGNY MT 1
ARAVIS 1
PRINGY 3
ST PIERRE 2
VILLY PELOUX 1
AMANCY CORN 2

SENIORS D4 POULE E

 ANNECY PORT 1
GFA 4
HT RHONE 1
POISY 3
CHAVANOD 3
FOOT SUD 74 1
MARIGNY 1
SEMNOZ 3
LAC BLEU 2
SEYNOD 2
CRAN OL 1
CHILLY 3

COMMISSION TERRAINS ET INST. SPORTIVES



FOOT N°021 DU 25 JUILLET 2024

Eclairages saison 2024-2025.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2024-2025, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Contrôles :

Commune de St Pierre en Faucigny Stade Marcel Blansin 1 NNI 742500101 : Contre visite Renouvellement classement IS le 04/07/2024

Mairie de Thonon Les Bains Stade J.Moynat 1 NNI 742810101 : Contrôle Eclairage le 16/07/2024

Mairie d'Ayze Stade Municipal 2 NNI 740240102 : Contrôle Renouvellement Classement IS le 17/07/2024

Mairie d'Ayze Stade Municipal 2 NNI 740240102 : Contrôle Classement Initial Eclairage le 17/07/2024

Classements

PV CFTIS N°01 Réunion du 11 JUILLET 2024

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 11 du 02 juillet 2024

PV CRTIS N°11 Réunion du 02 JUILLET 2024

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

SAINT PIERRE EN FAUCIGNY Stade MARCEL BLANSIN-1 NNI N° 742500101.

Cette installation, entièrement clôturée, est classée T4PN, à l'échéance du 07/07/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 25/06/2024, des rapports de visites de Monsieur Alain ROSSET, Président CDTIS du district HSPG, les 25/06/2024 et 07/07/2024, du plan des vestiaires et de l'AOP.

La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur des buts à 11.

La commission rappelle que la zone technique des abris joueurs et délégués doit-être tracée.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur la hauteur des buts à 11 avant le 31/12/2024, la CRTIS LAURA confirme le classement de l'installation, au niveau **T4PN, à l'échéance du 18/07/2024.**

SAINT PIERRE EN FAUCIGNY – STADE MARCEL BLANSIN 2 - NNI N° 742500102.

Cette installation, entièrement clôturée, est classée T6 S, à l'échéance du 12/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie le 21/05/2024, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district Haute Savoie Pays de Gex, le 25/06/2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de confirmer le classement de l'installation au niveau **T6 S, à l'échéance du 18/07/2024.**

SAINT PIERRE EN FAUCIGNY – STADE MARCEL BLANSIN 3 - NNI N° 742500103.

Cette installation, entièrement clôturée, est classée A8 PN, à l'échéance du 12/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 21/05/2024, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district Haute Savoie Pays de Gex, le 25/06/2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de confirmer le classement de l'installation au niveau **A8 PN**, **à l'échéance du 18/07/2034**.



SAINT GENIS POUILLY – STADE LUCIEN VEJUX - NNI N° 013540101.

Cette installation, clôturée, pelouse, est classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 12/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie le 10/06/2024, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district Haute Savoie Pays de Gex, le 11/06/2024 et du plan des vestiaires.

La commission rappelle que la zone technique, devant les abris joueurs et délégués, doit être tracée.

La commission demande que lui soit envoyée une attestation d'ouverture au public (AOP) avant le 30/09/2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de confirmer le classement de l'installation au niveau **T4 PN**, **à l'échéance du 18/07/2034**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

MENTHON SAINT BERNARD - STADE JEAN DUTOUR 1 - NNI N° 741760101.

Cette installation, entièrement clôturée, était classée T5 PN, à l'échéance du 22/05/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du SIVOM le 27/06/2024, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président CDTIS du district Haute Savoie Pays de Gex, les 18/06/2024 et 27/06/2024, de l'AOP du 21/04/2022, du plan des vestiaires et du plan du terrain.

L'installation bénéficie d'un ensemble de vestiaires neufs.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 (réglementation à 2.44m), sur le positionnement de la main courante derrière les abris joueurs.

La commission rappelle que les arcs boutants dans les cages à 11 sont interdits par la réglementation.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur la hauteur des buts à 11 et d'enlever les arcs boutants avant la reprise du championnat, la CRTIS propose de classer l'installation au niveau **T5 PN**, **à l'échéance du 18/07/2034**.

GROISY – STADE MUNICIPAL - NNI N° 741370101.

Cette installation, non entièrement clôturée, était classée T6 PN, à l'échéance du 23/03/2033.

La commission prend connaissance que l'installation est désormais clôturée (rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président CDTIS du district Haute Savoie Pays de Gex, le 26/06/2024).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS reprend sa décision du 23/03/2023 et propose de classer l'installation au niveau **T5 PN**, **à l'échéance du 18/07/2034**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

SALLANCHES - STADE LEON CURRAL 2 - NNI N° 742560102

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la mairie, le 14/04/2024, pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, en lieu et place du revêtement synthétique ancien, pour un niveau T5 SYN.

La commission acte les points suivants

- * L'aire de jeu mesure 105m*68m.
- * Les zones de sécurités du terrain sont conformes (*1).
- * La protection de l'aire de jeu est conforme à la réglementation (mains courantes).
- * Il y a des abris protégés pour les acteurs de jeu (*2).
- * La pente de l'aire de jeu n'est pas indiquée (*3).
- * Le remplissage est naturel (*4).

IMPORTANT

L'aire de jeu est entourée d'une piste d'athlétisme. La distance entre le point de corner et la piste est inférieure aux 2.5m réglementaires. Il conviendra donc conserver le système de LICE tel qu'il a été validé lors de la visite de classement de 2017. Par ailleurs, aucune modification ne doit être faite dans les zones de sécurité.

La commission fait les recommandations suivantes.

(*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3

règlement TIS juillet 2021).

La mesure, **très précise** (règle télescopique), **des zones de sécurité**, se fera depuis **l'extérieur** des lignes jusqu'au premier obstacle. **Pour les lignes de touches, les mesures se feront par rapport à l'axe de rotation des cages rabattables).**

Les traçages de FOOT A8 doivent respecter les dimensions des zones de sécurité.

(*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, grillage, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit- être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).

(*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44m +/- 0.01m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement. (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).

(*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, In Situ, au plus tard dans **les 6 mois** suivant la mise en service et ensuite, **au bout de 10 ans**, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service.

(*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).

(*6) A l'intérieur des cages à 11, la couleur du revêtement synthétique doit être la même que celle dans l'aire de jeu.

(*7) Les perches de soutien des filets des buts à 11 doivent être installées conformément à la réglementation de 2021 (Article 3.9.3).

(*8) Dans le cadre d'une demande de subvention FAFA, projet n°7, il est demandé de mettre en place un système anti-dispersion / confinement des granulats en microplastiques tout autour du terrain (bordures rehaussées, panneaux sandwichs). Pour du remplissage liège, le système n'est que recommandé.

Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet, **au niveau T5 SYN**, sous réserve de suivre les recommandations ci-dessus, sous réserve de la clôture totale de l'installation, sous réserve de produire une AOP.

A achèvement des travaux, cette installation fera l'objet d'une visite de classement par la CRTIS, pour définir le niveau de classement de l'installation, conformément à la réglementation de 2021, en considérant l'aire de jeu, les vestiaires, la clôture du site et les documents fournis.

THOIRY STADE JEAN CORCELLE-2 NNI N° 014190102

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la mairie, du 28/05/2024, du courrier d'accompagnement, du plan projet pour l'aire de jeu et les vestiaires, pour un niveau T4SYN.

La commission acte les points suivants

- * L'aire de jeu mesure 105m*68m.
- * Les zones de sécurités du terrain sont conformes (*1).
- * La protection de l'aire de jeu, au-delà de la piste, est constituée par un grillage de 2m.
- * Il y a des abris protégés pour les acteurs de jeu (*2).
- * Il y a des traçages de Foot réduit et des cages rabattables.
- * La pente de l'aire de jeu (voir plan), 4 pans (*3).
- * Le remplissage est du liège (*4).
- * Pas d'arrosage.

La commission fait les recommandations suivantes.

(*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021).

La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle. Pour les lignes de touches, les mesures se feront par rapport à l'axe de rotation des cages rabattables). Les traçages de FOOT A8 doivent respecter les dimensions des zones de sécurités.

(*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, grillage, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit- être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).

(*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44m +/- 0.01m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement. (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27). Si l'objectif futur est de faire un niveau T3SYN, il est nécessaire de respecter 2.44m +/- 0.00m.

(*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans **les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans**, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service.

(*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).

(*6) A l'intérieur des cages à 11, la couleur du revêtement synthétique doit être la même que celle dans l'aire de jeu.

(*7) Les perches de soutien des filets des buts à 11 doivent être installées conformément à la réglementation de 2021 (Article 3.9.3).

(*8) Dans le cadre d'une demande de subvention FAFA, projet n°7, il est demandé de mettre en place un système anti-dispersion / confinement des granulats en microplastiques tout autour du terrain (bordures rehaussées, panneaux sandwichs). Pour du remplissage liège, le système n'est que recommandé. La commission acte que les sautoirs sont équipés d'un système de dessablage.

Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS de la LAuRA Foot propose une décision d'avis préalable favorable à ce projet, au niveau T4SYN, sous réserve de suivre les recommandations ci-dessus. A achèvement des travaux, cette installation fera l'objet d'une visite de classement par la CRTIS de la LAURA FOOT, pour définir le niveau de classement de l'installation, conformément à la réglementation de 2021, en considérant l'aire de jeu, les vestiaires et la clôture du site.

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

THOIRY STADE JEAN CORCELLE-2 NNI N° 014190102.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation de la mairie du 28/05/2024, du courrier d'accompagnement, pour la réalisation d'un ensemble de nouveaux vestiaires, compatible avec un niveau de classement T4.

Au regard des informations transmises, la commission CRTIS de la LAuRA Foot donne une décision d'avis préalable favorable pour le projet, pour un niveau de classement T4, sous réserve que les mesures des surfaces qui seront réalisées à achèvement des travaux, ainsi que les équipements prévus, correspondent bien aux données indiquées sur le plan.

La commission rappelle que le classement d'une installation comprend les caractéristiques des vestiaires, celles du terrain mais aussi le plan d'ensemble. Aussi, afin de confirmer le niveau de classement T4, le projet des vestiaires le permettant, la commission rappelle que l'installation (terrain + vestiaires) devra être clôturée.

Demandes Préalables Transmises

Mairie de Thoiry Stade J.CORCELLE 2 NNI 14190102 DPI IS le 05/07/2024

Mairie de Thoiry Stade J.CORCELLE 2 NNI 14190102 DPE Eclairage le 05/07/2024

Réunions Mairies /Clubs